

10351/19

(OR. en)

PRESSE 34  
PR CO 34

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3700<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires étrangères

Luxembourg, le 17 juin 2019

Présidente **Federica Mogherini**  
Haute représentante pour les affaires étrangères et la  
politique de sécurité

# P R E S S E

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

### POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité.....	3
Efficacité de la politique étrangère et de sécurité commune .....	3
Stratégie globale de l'UE.....	4
Soudan.....	5
Déjeuner informel sur le Proche-Orient.....	6

### AUTRES POINTS APPROUVÉS

#### *AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Conclusions du Conseil sur la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale.....	7
– Conclusions du Conseil sur l'engagement de l'UE en faveur de la coopération régionale dans la zone de la mer Noire.....	8
– Orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement.....	8
– Sanctions à l'encontre des Maldives .....	9
– Relations avec l'Alliance du Pacifique .....	10

#### *POLITIQUE COMMERCIALE*

– Relations avec le Samoa .....	10
---------------------------------	----

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### Actualité

La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont débattu des questions les plus pressantes figurant à l'ordre du jour international. Ils ont évoqué la situation au **Venezuela**, soulignant leur inquiétude face à la poursuite de la détérioration de la situation politique et humanitaire. Ils ont une nouvelle fois appelé à ce qu'une solution politique négociée soit trouvée dans le cadre de la constitution vénézuélienne, qui aboutisse à terme à la tenue d'un scrutin présidentiel libre, régulier et crédible, et ont réaffirmé qu'ils soutenaient les efforts déployés en ce sens.

La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont également évoqué la **loi Helms-Burton**, soulignant la volonté de l'UE de protéger ses entreprises et de recourir à toutes les mesures appropriées pour réagir aux effets de cette loi, y compris dans le cadre des droits dont l'UE jouit au sein de l'OMC et par le recours à la loi de blocage de l'UE.

Ils ont aussi débattu de la situation en République de **Moldavie**, à la suite de la formation du nouveau gouvernement. Ils ont réaffirmé que l'UE est prête à travailler avec un gouvernement réformateur, sur la base de l'accord d'association UE-Moldavie.

La haute représentante a par ailleurs évoqué le premier anniversaire de l'**accord de Prespa**, qui a été conclu entre la Grèce et la Macédoine du Nord il y a un an.

### Efficacité de la politique étrangère et de sécurité commune

Les ministres des affaires étrangères ont débattu de l'efficacité de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Les changements majeurs en cours sur la scène internationale et les défis auxquels l'Union européenne est confrontée dans le monde d'aujourd'hui requièrent **une politique étrangère encore plus efficace**. Les ministres se sont donc penchés sur des idées concrètes pour renforcer l'efficacité de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE. Ils ont réfléchi en particulier à des moyens d'accroître encore **la cohérence et la cohésion** et ont examiné des pistes pour renforcer l'unité et l'efficacité.

## **Stratégie globale de l'UE**

Les ministres des affaires étrangères et de la défense ont débattu de la stratégie globale de l'UE sur la base du troisième rapport annuel de la haute représentante sur l'état des travaux, intitulé "**The EU Global Strategy: there years on, looking forward**". Ils ont fait le point sur les progrès accomplis au cours des trois dernières années et ont mené une réflexion sur les perspectives futures. Le Conseil a également adopté des conclusions sur l'action de l'UE en vue de renforcer le **multilatéralisme fondé sur des règles**.

[Renforcer le multilatéralisme: le Conseil adopte des conclusions \(communiqué de presse, 17/06/2019\)](#)

Les ministres se sont aussi penchés sur la **coopération en matière de sécurité et de défense**, et se sont félicités des progrès substantiels réalisés pour renforcer la sécurité de l'Union et son rôle de garant de la sécurité et d'acteur mondial, y compris au travers de sa politique de sécurité et de défense commune. Le Conseil a adopté des conclusions sur la sécurité et la défense dans le contexte de la stratégie globale de l'UE.

[Sécurité et défense: le Conseil adopte des conclusions \(communiqué de presse, 17/06/2019\)](#)

[The EU Global Strategy: there years on, looking forward, rapport, juin 2019](#)

[Coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense \(informations générales\)](#)

## **Soudan**

Le Conseil a examiné la situation au Soudan et a adopté la déclaration suivante:

"Au cours des six derniers mois, la population soudanaise, avec une forte participation des femmes et des jeunes, a clairement et courageusement revendiqué une nouvelle voie pour son pays, celle de la démocratie, du pluralisme politique, de la sécurité et de la prospérité. Cela représente une occasion historique pour le Soudan. Un Soudan pacifique, démocratique et prospère reste essentiel, notamment pour la paix et la stabilité de la région, et constitue une priorité pour l'Union européenne.

L'UE condamne fermement les violentes attaques perpétrées au Soudan le 3 juin 2019 qui ont fait de nombreux morts et blessés parmi les civils qui manifestaient pacifiquement, et elle condamne avec la même fermeté les violences sexuelles et sexistes. La responsabilité en incombe clairement au Conseil militaire de transition (CMT) en tant qu'autorité chargée de la protection de la population. Toutes les violations des droits de l'homme et les abus qui ont été commis doivent faire l'objet d'une enquête menée avec indépendance et transparence, et leurs auteurs doivent répondre de leurs actes.

L'UE appelle à la cessation immédiate de toutes les violences contre la population soudanaise, qui comprennent notamment des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires, des passages à tabac et des violences sexuelles et sexistes, des arrestations et des disparitions. Il est du devoir du CMT d'assurer la sécurité de tous au Soudan. Les membres des Forces pour la liberté et le changement et les autres civils qui ont été arrêtés et placés en détention au cours des événements récents doivent être immédiatement libérés. Les restrictions imposées à la liberté de réunion, à la liberté des médias, à l'espace dévolu à la société civile et à l'accès à l'internet doivent également être levées.

L'UE demeure profondément préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire au Soudan, et elle maintient son engagement d'aider à répondre aux besoins de la population. Il faut lever immédiatement les obstacles à une distribution de l'aide humanitaire en temps opportun, y compris à Khartoum. Des ressources humaines et matérielles doivent être apportées d'urgence afin de fournir une aide humanitaire à plus de 8 millions de personnes qui en ont besoin. Les attaques contre les hôpitaux, le personnel médical et les patients doivent cesser. Le respect du droit humanitaire international et la protection des civils doivent être assurés, ce qui suppose notamment un accès humanitaire sûr et sans entrave.

L'UE soutient l'appel de l'Union africaine (UA) en faveur de l'établissement d'une autorité civile de transition. À cette fin, l'UE invite le CMT et les Forces pour la liberté et le changement à reprendre immédiatement les négociations, sur la base des accords trouvés jusqu'à présent. L'UE appelle également le CMT à mettre en œuvre les mesures de confiance nécessaires, ainsi que les Forces pour la liberté et le changement à y répondre en conséquence, et elle invite les deux parties à s'abstenir de toute action unilatérale.

L'UE soutient le rôle moteur de l'UA ainsi que les efforts de médiation apportés par l'envoyé spécial de l'UA pour aider à faire avancer le processus de transition politique, en coopération avec l'Éthiopie qui assure actuellement la présidence de l'IGAD. L'UE salue le rôle joué par l'Éthiopie pour faciliter la reprise des pourparlers. L'UE salue également la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'UA de suspendre la participation du Soudan à toutes les activités de l'UA jusqu'à la mise en place effective d'une autorité civile de transition, y compris l'annonce par l'UA que des mesures punitives seraient appliquées en cas d'obstruction à la transition en faveur d'une telle autorité. L'UE appelle par ailleurs les autres acteurs régionaux et internationaux à jouer un rôle constructif et coordonné pour soutenir le rôle moteur de l'UA sur cette base, et elle se tient à cet égard disposée à travailler avec d'autres partenaires internationaux.

Les aspirations du peuple soudanais ne peuvent être satisfaites que grâce à une transition ordonnée, pacifique, sans exclusive et menée par des civils qui fixe les conditions du retour à un ordre constitutionnel et un régime démocratique passant par des élections transparentes et crédibles, ainsi qu'un respect intégral des droits de l'homme. L'UE saisit cette occasion pour rappeler l'obligation du Soudan de coopérer avec la Cour pénale internationale en vertu de la résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Seule une autorité civile de transition constitue un partenaire avec lequel les relations entre l'UE et le Soudan peuvent être normalisées. L'UE se réjouit, lorsque le Soudan aura entamé un processus de transition vers un régime civil, de pouvoir apporter son soutien à ce pays pour relever les défis sociaux, économiques et politiques ainsi que mettre en œuvre les réformes nécessaires, et elle fournira une assistance en conséquence".

### **Déjeuner informel sur le Proche-Orient**

Les ministres des affaires étrangères ont procédé à un échange de vues avec le ministre jordanien des affaires étrangères, **Ayman Safadi**. Il a surtout été question de l'évolution récente de la situation dans la région et notamment de la **Syrie**, des tensions dans la **région du Golfe** et des perspectives pour le **processus de paix au Proche-Orient**.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

#### **Conclusions du Conseil sur la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale**

Le Conseil a adopté des conclusions sur la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, qui adapte la politique de l'UE aux nouvelles possibilités qui sont apparues dans la région.

Le Conseil se félicite du renforcement des relations entre l'UE et le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan depuis l'adoption de la première stratégie de l'UE pour l'Asie centrale en 2007.

Le Conseil fait sienne la communication conjointe de la haute représentante et de la Commission intitulée "L'UE et l'Asie centrale: de nouvelles opportunités pour un partenariat renforcé" qui, avec les conclusions du Conseil, fournit un nouveau cadre stratégique pour les relations de l'UE avec les pays d'Asie centrale dans les années à venir. La nouvelle stratégie met l'accent sur la promotion de la résilience, de la prospérité et de la coopération régionale en Asie centrale.

Le Conseil souligne sa détermination à conclure et mettre en œuvre des accords de partenariat et de coopération renforcés (APCR) ambitieux et mutuellement bénéfiques avec les pays de la région intéressés. Ces accords demeurent une pierre angulaire des relations de l'UE avec l'Asie centrale. Le Conseil réaffirme que la portée des relations de l'UE est liée à la disposition de chaque pays d'Asie centrale à entreprendre des réformes et à renforcer la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire, ainsi qu'à moderniser et à diversifier l'économie, y compris en soutenant le secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises, dans une économie de marché.

Reconnaissant le rôle stratégique de l'Asie centrale dans les efforts déployés au niveau mondial pour favoriser la connectivité euro-asiatique, et soulignant que ces efforts devraient être bénéfiques à la région, le Conseil déclare qu'il attend avec intérêt une coopération renforcée avec les pays d'Asie centrale pour favoriser une connectivité durable, globale et fondée sur des règles. Le Conseil met également l'accent sur l'intérêt commun qu'ont l'UE et les États d'Asie centrale à intensifier leur coopération pour promouvoir la paix en Afghanistan.

#### **[Conclusions du Conseil sur la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale](#)**

**[Communication conjointe sur l'UE et l'Asie centrale: de nouvelles perspectives pour un partenariat renforcé, 15 mai 2019 \(SEAE\)](#)**

## **Conclusions du Conseil sur l'engagement de l'UE en faveur de la coopération régionale dans la zone de la mer Noire**

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'engagement de l'UE en faveur de la coopération régionale dans la zone de la mer Noire.

Le Conseil réaffirme son attachement de longue date à la promotion de la prospérité, de la stabilité et de la résilience de la région de la mer Noire. Il souligne l'importance stratégique croissante que la région de la mer Noire revêt pour l'UE et appelle de ses vœux un engagement renforcé de l'UE à la coopération régionale, fondé sur l'initiative "Synergie de la mer Noire". Il souligne qu'il importe, en particulier, de tirer parti des nouvelles possibilités de développement économique, de résilience et de connectivité dans la région et au-delà.

Le Conseil demeure préoccupé par les défis qui se posent en matière de sécurité dans la région de la mer Noire. Dans ce contexte, il rappelle que le respect du droit international, et notamment des principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale, de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, y compris la liberté de navigation, ainsi que des décisions politiques de l'UE et sa politique de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée, sont des éléments fondamentaux de l'approche de l'UE de la coopération régionale dans la zone de la mer Noire.

### [Conclusions du Conseil sur l'engagement de l'UE en faveur de la coopération régionale dans la zone de la mer Noire](#)

## **Orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement**

Le Conseil a adopté des conclusions approuvant les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement.

Dans le monde, 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'approvisionnement en eau potable gérés de manière sûre et 4,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement gérés de manière sûre. Le changement climatique a une incidence croissante sur la disponibilité de l'eau et l'accès à celle-ci. Partout dans le monde, les tensions et les conflits liés à l'accès à l'eau et à l'utilisation de celle-ci continuent de s'intensifier à mesure que les risques de pénurie d'eau s'amplifient.

L'approbation des orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement est l'une des nombreuses mesures que l'UE prend pour honorer son engagement consistant à veiller à la réalisation progressive, pour tous, du droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi que son engagement envers les défenseurs des droits de l'homme qui luttent en faveur de ces droits.

Faisant fond sur les normes existantes en matière de droits de l'homme, ces orientations donnent des instructions et des indications quant à la façon d'utiliser les instruments de politique étrangère dont dispose l'UE, notamment la coopération au développement, afin de promouvoir et protéger le droit de tout être humain à avoir accès à une eau potable salubre et à l'assainissement.

### [Conclusions du Conseil sur les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement](#)

### [Orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à l'eau potable et à l'assainissement](#)

#### **Sanctions à l'encontre des Maldives**

Le Conseil a décidé de révoquer le cadre en vue de mesures restrictives à l'encontre des Maldives qu'il avait adopté le 16 juillet 2018.

Ce cadre prévoyait la possibilité d'imposer une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'Union européenne et un gel des avoirs à l'encontre des personnes et entités responsables d'actes portant atteinte à l'État de droit ou faisant obstacle à la recherche d'une solution politique inclusive aux Maldives, ainsi que des personnes et entités responsables de violations graves des droits de l'homme. Il avait été adopté à la suite d'une détérioration de la situation politique aux Maldives au cours du premier semestre de 2018, en particulier en raison du fait que des institutions comme le Parlement et le pouvoir judiciaire se sont trouvées empêchées de fonctionner correctement. Aucune personne ou entité n'a été inscrite sur la liste dans le cadre de ce régime de sanctions.

La décision de ce jour a été prise à la lumière des objectifs du Conseil et de la situation actuelle aux Maldives. Depuis l'investiture du président Ibrahim Mohamed Solih en novembre 2018, la situation politique s'est améliorée. La tenue d'élections législatives pacifiques et démocratiques le 6 avril 2019 a constitué une avancée qu'il convient de saluer. Lors du quatrième dialogue politique annuel qui s'est tenu entre les Maldives et l'UE le 11 mars 2019, le gouvernement a confirmé sa ferme volonté de consolider la démocratie, d'assurer la bonne gouvernance et de promouvoir le respect des droits de l'homme.

### [Maldives: l'UE adopte un cadre en vue de sanctions ciblées \(communiqué de presse, 16/07/2018\)](#)

### [Délégation de l'UE au Sri Lanka et aux Maldives](#)

## **Relations avec l'Alliance du Pacifique**

Le Conseil a approuvé et autorisé la signature, au nom de l'UE, d'une déclaration conjointe avec l'Alliance du Pacifique. L'Alliance du Pacifique se compose du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou. La déclaration conjointe exprime le vif intérêt de l'UE et de ses États membres à renforcer les relations avec l'Alliance. Elle établit un cadre pour renforcer le partenariat, l'accent étant mis sur la coopération dans des domaines tels que l'intégration économique, l'environnement et le climat, l'économie numérique et la mobilité des étudiants, ainsi que la recherche et l'innovation.

Cette déclaration est une déclaration politique non contraignante, qui, à la suite de l'approbation par le Conseil, sera signée par l'UE et les quatre pays de l'Alliance du Pacifique dans les meilleurs délais.

[L'Alliance du Pacifique \(site web\)](#)

## **POLITIQUE COMMERCIALE**

### **Relations avec le Samoa**

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité "Commerce" institué en vertu de l'accord de partenariat intérimaire entre l'Union européenne et les États du Pacifique, afin de tenir compte de l'adhésion du Samoa et de l'adhésion d'autres États insulaires du Pacifique à l'avenir.

---